



Relevé de décisions

Commission Départementale Sportive

N° 10
27 Novembre 2018

Présent(e)(s) : Georges Le Glédic, Président
Alain Le Viol, Fabrice Drouet, Alain Chapelet, Didier Gantier

Assistent : Sébastien Duret, Mastias Bouaziz

Dossier n° 54

Match n° 51480.1 Nantes Panafricaine 1 / AC Chapelain 3 Seniors D4 Masculin groupe G

La Commission décide de :

- De donner match perdu par pénalité aux deux équipes de Nantes La Panafricaine et AC Chapelain
- D'imputer une amende de 15 € au club de Nantes La Panafricaine pour retard transmission feuille de match
- D'imputer une amende de 10 € au club de Nantes La Panafricaine pour absence de Délégué au match
- D'imputer une amende de 10 € au club de Nantes La Panafricaine pour absence de responsable d'équipe
- D'imputer une amende de 30 € au club de Nantes La Panafricaine pour manquement de signature sur la feuille de match
- D'imputer une amende de 30 € au club de l'AC Chapelain pour refus ou manquement de signature sur la feuille de match